



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE HOCKEY (FIH)

Hockey

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Tournoi de 12 équipes	Tournoi de 12 équipes

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le hockey :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total
Hommes	176 (11 équipes)	16 (1 équipe)*	192 (12 équipes)
Femmes	176 (11 équipes)	16 (1 équipe)*	192 (12 équipes)
Total	352 (22 équipes)	32 (2 équipes)*	384 (24 équipes)

* À condition que les équipes du pays hôte soient sélectionnées par leur Comité National Olympique.

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	16 (1 équipe)
Femmes	16 (1 équipe)
Total	32 (2 équipes)

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 (les "**Jeux Olympiques**").



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification suivant :

HOMMES

Nombre de places	Epreuves de qualification
1 équipe	Pays hôte – Japon Le pays hôte des Jeux Olympiques sera automatiquement qualifié.
5 équipes	Qualifications continentales Les cinq (5) équipes championnes continentales, à savoir les vainqueurs des compétitions ci-dessous, obtiendront une (1) place pour leur CNO : Afrique Tournoi de qualification masculin pour l'Afrique 2019 Amérique 18es Jeux Panaméricains (tournoi masculin de hockey) 2019 Asie 18es Jeux Asiatiques (tournoi masculin de hockey) 2018 Europe 17e Coupe d'Europe des Nations messieurs 2019 Océanie 11e Coupe d'Océanie messieurs 2019 Si le Japon, pays hôte, est le mieux classé aux 18es Jeux Asiatiques 2018, le pays classé deuxième ne sera pas qualifié en conséquence et la place sera attribuée aux épreuves de qualification olympique ci-dessous.
6 équipes	Epreuves de qualification olympique Les six (6) vainqueurs (voire sept (7) si le Japon, pays hôte, est le mieux classé aux 18es Jeux Asiatiques 2018) des matches de qualification olympique obtiendront chacun une (1) place pour leur CNO. Les équipes qualifiées pour ces matches seront les suivantes : i) Les quatre (4) équipes les mieux classées à l'édition 2019 de la Hockey Pro League. ii) Les deux (2) équipes les mieux classées dans chacune des trois finales de Hockey Series 2019. iii) Les deux (2) premières équipes au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 susmentionnés. iv) Si une ou plusieurs équipes qualifiées selon i), ii) ou iii) ci-dessus se qualifient également en tant championne continentale ou en tant qu'équipe pays hôte, leur place sera attribuée à l'équipe occupant le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 susmentionnés. v) Les 12 équipes qualifiées seront tirées au sort pour jouer contre une autre de ces équipes sur deux (2) matches. Celle qui aura le score total le plus élevé sur les deux (2) matches se qualifiera pour les Jeux Olympiques.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

	<p>vi) Les équipes seront tirées au sort pour jouer l'une contre l'autre comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les trois (3) premières équipes au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 10e, 11e ou 12e à l'issue des championnats continentaux 2019.• Les équipes classées 4e, 5e et 6e au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 7e, 8e ou 9e à l'issue des championnats continentaux 2019. <p>vii) Si le Japon est le vainqueur des 18e Jeux Asiatiques (tournoi masculin de hockey) 2018, sa place sera attribuée à l'équipe occupant le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019. Dans ce cas, il y aura sept (7) épreuves de qualification et la place supplémentaire sera attribuée à l'équipe qui occupe le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 et qui ne s'est pas encore qualifiée.</p> <p>viii) Si le cas mentionné au paragraphe vii) ci-dessus se produit, les 14 équipes qui se sont qualifiées seront tirées au sort pour jouer contre une autre équipe sur deux (2) matches. Les vainqueurs des deux (2) matches se qualifieront pour les Jeux Olympiques.</p> <p>ix) Si le cas mentionné au paragraphe viii) ci-dessus se produit, les équipes seront tirées au sort pour jouer l'une contre l'autre comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les trois (3) premières équipes au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 12e, 13e et 14e à l'issue des championnats continentaux 2019.• Les équipes classées 4e, 5e, 6e et 7e au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 8e, 9e, 10e ou 11e à l'issue des championnats continentaux 2019.
--	---

FEMMES

Nombre de places	Epreuves de qualification
1 équipe	Pays hôte – Japon Le pays hôte des Jeux Olympiques sera automatiquement qualifié.
5 équipes	Qualifications continentales Les cinq (5) équipes championnes continentales, à savoir les vainqueurs des compétitions ci-dessous, obtiendront une (1) place pour leur CNO : Afrique Tournoi de qualification féminin pour l'Afrique 2019 Amérique 18es Jeux Panaméricains (tournoi féminin de hockey) 2019 Asie 18es Jeux Asiatiques (tournoi féminin de hockey) 2018



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

6 équipes	<p>Europe 14e Coupe d'Europe des Nations dames 2019 Océanie 11e Coupe d'Océanie dames 2019</p> <p>Si le Japon, pays hôte, est le mieux classé aux 18es Jeux Asiatiques 2018, le pays classé deuxième ne sera pas qualifié en conséquence et la place sera attribuée aux épreuves de qualification olympique ci-dessous.</p> <p>Epreuves de qualification olympique</p> <p>Les six (6) vainqueurs (voire sept (7) si le Japon, pays hôte, est le mieux classé aux 18es Jeux Asiatiques 2018) des matches de qualification olympique, non déjà qualifiés par le biais des qualifications continentales ou en tant qu'équipe pays hôte, obtiendront chacun une (1) place pour leur CNO.</p> <p>Les équipes qualifiées pour ces matches seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">i) Les quatre (4) équipes les mieux classées à l'édition 2019 de la Hockey Pro League.ii) Les deux (2) équipes les mieux classées dans chacune des trois finales de Hockey Series 2019.iii) Les deux (2) premières équipes au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 susmentionnés.iv) Si une ou plusieurs équipes qualifiées selon i), ii) ou iii) ci-dessus se qualifient également en tant championne continentale ou en tant qu'équipe pays hôte, leur place sera attribuée à l'équipe occupant le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 susmentionnés.v) Les 12 équipes qualifiées seront tirées au sort pour jouer contre une autre de ces équipes sur deux (2) matches. Celle qui aura le score total le plus élevé sur les deux (2) matches se qualifiera pour les Jeux Olympiques.vi) Les équipes seront tirées au sort pour jouer l'une contre l'autre comme suit :<ul style="list-style-type: none">• Les trois (3) premières équipes au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 10e, 11e ou 12e à l'issue des championnats continentaux 2019.• Les équipes classées 4e, 5e et 6e au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 7e, 8e ou 9e à l'issue des championnats continentaux 2019.vii) Si le Japon est le vainqueur des 18es Jeux Asiatiques (tournoi féminin de hockey) 2018, sa place sera attribuée à l'équipe occupant le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019. Dans ce cas, il y aura sept (7) épreuves de qualification et la place supplémentaire sera attribuée à l'équipe qui occupe le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 et qui ne s'est pas encore qualifiée.viii) Si le cas mentionné au paragraphe vi) ci-dessus se produit, les 14 équipes qui se sont qualifiées seront tirées au sort pour jouer contre une autre équipe sur deux (2) matches. Les vainqueurs des deux (2) matches se qualifieront pour les Jeux Olympiques.
-----------	--



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

	ix)	<p>Si le cas mentionné au paragraphe vii) ci-dessus se produit, les équipes seront tirées au sort pour jouer l'une contre l'autre comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les trois (3) premières équipes au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 12e, 13e et 14e à l'issue des championnats continentaux 2019.• Les équipes classées 4e, 5e, 6e et 7e au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 seront tirées au sort pour jouer à domicile contre une des équipes classées 8e, 9e, 10e ou 11e à l'issue des championnats continentaux 2019.
--	-----	---

PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte à l'assurance de recevoir deux (2) places, une (1) pour l'équipe masculine et une (1) pour l'équipe féminine.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

À l'issue de chaque championnat continental et épreuve de qualification olympique, la FIH publiera les résultats sur son site web, <http://www.fih.ch/en/events>.

Dans un délai de quatorze (14) jours après la conclusion de la dernière épreuve de qualification olympique, la FIH confirmera par écrit leur qualification au CNO et à la fédération nationale de chaque équipe qualifiée. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué au paragraphe H.

Période de qualification.

CONFIRMATION DES PLACES PAYS HÔTE

Le CNO du pays hôte doit confirmer à la FIH l'utilisation de ses places pays hôte d'ici au 1^{er} septembre 2019.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Qualifications continentales

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée à l'équipe qui occupe le rang suivant au classement de ces championnats continentaux, à condition que cette équipe figure au moins à la 20e place au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019. Si l'équipe est classée 21e ou plus, la place sera attribuée comme indiqué ci-dessous pour les épreuves de qualification olympique.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Epreuves de qualification olympique

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée à l'équipe qui occupe le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 et qui a perdu aux épreuves de qualification.

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte ne souhaite pas utiliser une place qui lui a été allouée, celle-ci sera réattribuée à l'équipe qui occupe le rang suivant au classement mondial de la FIH à l'issue des championnats continentaux 2019 et qui a perdu les 6 / 7 épreuves de qualification olympique.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS AP

ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS AP

Les athlètes remplaçants 'Ap' ne font pas partie des concurrents et ne sont donc pas inclus dans le quota d'athlètes mentionné au paragraphe **B. Quota d'athlètes**. De plus amples informations sur les droits d'accès et les quotas sont disponibles dans *L'accréditation aux Jeux Olympiques – Guide des utilisateurs*. Les athlètes remplaçants 'Ap' peuvent uniquement faire partie des concurrents dans les conditions stipulées dans le document intitulé *Politique de remplacement tardif des athlètes - CIO/Tokyo 2020*.

Critères d'admission :

Les athlètes remplaçants 'Ap' doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les concurrents telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

Quota :

Chaque équipe qualifiée a droit à deux (2) athlètes remplaçants accrédités Ap.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

H. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Echéance
30 novembre 2017	Approbation du projet de système de qualification par le comité exécutif de la FIH
Février 2018	Approbation du projet de système de qualification par la commission exécutive du CIO
1 ^{er} août 2018	Confirmation des dates de tous les championnats continentaux
18 août - 2 septembre 2018	18es Jeux Asiatiques (tournois masculin et féminin) : Jakarta (INA)
26 juillet - 11 août 2019	18es Jeux Panaméricains (tournois masculin et féminin) : Lima (PER)
12 - 18 août 2019	Tournois de qualification pour l'Afrique (masculin et féminin) 2019 : Stellenbosch (RSA)
16 août - 24 août 2019	14e Coupe d'Europe des Nations (dames) : Anvers (BEL)
17 août - 25 août 2019	17e Coupe d'Europe des Nations (messieurs) : Anvers (BEL)
4 - 8 septembre 2019	11e Coupe d'Océanie (dames et messieurs) : Rockhampton (AUS)
20 septembre 2019	Confirmation des équipes, dates et lieux pour les épreuves de qualification olympique
25 octobre - 3 novembre 2019	Épreuves de qualification olympique
18 novembre 2019	Date limite à laquelle la FIH informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
2 décembre 2019	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FIH qu'ils utiliseront les places allouées
20 décembre 2019	Réattribution de toutes les places inutilisées par la FIH
5 juillet 2021	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
23 juillet – 8 août 2021	Jeux Olympiques de Tokyo 2020